CHRONOLOGIE VIDEOSURVEILLANCE

1942 : En Allemagne, invention par Walter Bruch (Seconde guerre mondiale), ingénieur de Siemens AG.

1949 : commercialisation de la vidéosurveillance en CCTV aux Etats-unis (Vericon). Pas encore d'usages domestiques. Pas besoin d'autorisation de la part du gouvernement.

1960 : première utilisation temporaire de caméra de vidéosurveillance à usage officiel faite à Trafalgar Square (Londres) afin de sécuriser un déplacement de la Reine d'Angleterre.

1968 : Olean (USA, Etat de NY), première ville avec de la vidéosurveillance dans les rues.

1969 : brevet par l'américaine Marie Van Brittan Brown pour le Home Security System (inventé en 1966) et commercialisation de la vidéosurveillance à usage domestique (4 points d'observation, sans enregistrement).

1976 : premiers tests en France dans les transports en commun (RATP et RER C & D de la SNCF).

Années 1990 : politiques de vidéosurveillance mises en place dans plusieurs villes d'Europe.

Le développement de la vidéosurveillance des espaces publics et des entreprises s'étend à des bâtiments divers (écoles, banques, parking, parcs) publics et privés.

1993 : La ville de Levallois-Perret est équipée en vidéosurveillance (P.Balkany)

21 janvier 1995 : loi Pasqua (n°95-73) d'orientation et de programmation relative à la sécurité, constitue le cadre légal de base en matière de vidéosurveillance.

1995 : Création de l'association de lutte pour le retrait des caméras de vidéosurveillance 'Souriez vous êtes filmés".

29 août 2002 : Vote de la loi LOPPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure). Autorité de la Préfecture et de la CNIL.

2004 : création de l'association nationale de vidéoprotection (AN2V), au service du lobby de la vidéosurveillance.

Octobre 2007 : en France, mise en place d'un plan de « vidéoprotection » par Michèle Alliot-Marie sous la présidence de N. Sarkozy (dont un raccordement des centres de surveillance urbaine (CSU) aux commissariats et postes de gendarmerie.

2008/2009 : Bertrand Delanoé et son équipe acceptent le « Plan de vidéoprotection pour Paris » proposé par la Préfecture de Police, qui renforce la vidéosurveillance.

Février 2009 : circulaire règlementaire de Michèle Alliot-Marie pour le développement des caméras dans l'espace public.

2012 : Autorisation d'utilisation de la reconnaissance faciale (a posteriori) par la police française dans la base de données des antécédents judiciaires TAJ (en cours de contestation devant les juridictions françaises par LQDN).

2018 : démonstration universitaire par Joy Buolamwini (MIT) et Timnit Gebru (Stanford) qu'un biais technologique issu d'approximations statistiques (machine learning) existe dans tous les logiciels de reconnaissance faciale, qui en fait une technologie aux usages discriminants voire racistes.

Depuis mai 2019 : plusieurs villes des Etats-Unis bannissent l'usage de la reconnaissance faciale par la police ou d'autres agents dans l'espace public. San Francisco, Somerville, Oackland, Berkeley, Boston, Portland, Minneapolis, New Orleans...

Septembre 2019 : lancement de la campagne Technopolice par LQDN.